



Convocation à l'Assemblée Générale 2022

Ailes Sportives Airbus Helicopters Section Badminton

Jeudi 30 juin 2022 – 18h30

Ailes Sportives Airbus Helicopters
Section Badminton
C.S.E. Airbus Helicopters
Aéroport International Marseille Provence – BP 79
13 726 Marignane Cedex

Marignane, le 16/05/2022

L'Assemblée Générale 2022 de la section Badminton des Ailes Sportives Airbus Helicopters se tiendra le jeudi 30 juin 2022 à partir de 18h30 au Complexe Sportif et Culturel d'Airbus Helicopters, avenue Louis Calderon, 13 700 Marignane.

Ordre du jour

- **Bilan Moral**
 - Présentation et vote du bilan moral du club pour la saison 2021-2022
- **Bilan Sportif**
 - Présentation et vote des chiffres et les moments clés de la saison sportive
- **Bilan Financier**
 - Présentation et vote du bilan financier
- **Élection/Renouvellement du tiers sortant du bureau directeur**
 - Est sortant : RUSSO Armand
 - Sont démissionnaires : LA GRECA Anthony

Des places sont à pourvoir au sein du bureau. Merci aux candidats de se faire connaître auprès du bureau au plus tard le 28/06/2022.
- **Saison 2022-2023**
 - Evolution des cotisations
 - Occupation des créneaux par les doubles licences
- **Questions diverses**

Contacts

Armand RUSSO
Président
06 25 70 47 88

Armand.russo@airbus.com

Rémy DUNAND
Secrétaire
06 23 05 14 85

remy.dunand@airbus.com



Bon pour pouvoir

Je soussigné(e) M. / Mme, membre de l'association Ailes Sportives Airbus Helicopters section Badminton, à jour de cotisation 2021-2022, donne pouvoir à M. / Mme aux fins de me représenter lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 30 juin 2022 à 18h30, au Complexe Sportif et Culturel d'Airbus Helicopters, sur l'ordre du jour repris dans la convocation du 10/05/2022. Cette personne pourra, en mon nom, prendre part à l'ensemble des délibérations, voter ou s'abstenir, et participer à tous les débats prévus à l'ordre du jour.

Fait à, le/..../2022

Signature (précéder de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »)

Document à retourner avant le 28/06/2022 à un membre du bureau ou par courrier (adresse en première page de la convocation).